



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2021



- **PRÉSENTS** :
- Mme VERCASSON
MM BENIMELLI – GRANGE – REYNAUD
DETERNE – DEYGAS – DUMONT – DUVERT –
MAGNOLON - MONTEYREMARD
Mmes BAYLE – PARIS – GRIFFE
BLANC - DESMARTIN – JULLIA – MIRANDA – OLAGNON
- **ABSENTS EXCUSÉS** :
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Sandrine MIRANDA
- **Assistait à la réunion** : M. François BRIALON



C'est Mme Sandrine MIRANDA qui est élue secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès-verbal de la précédente réunion en date du vendredi 18 décembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose aux Conseillers de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour, il s'agit de la réalisation de peintures et de l'aménagement intérieur concernant la rénovation du logement de la Bergère. Les Conseillers acceptent à l'unanimité.

L'ordre du jour est alors abordé.

AFFAIRES GÉNÉRALES

• NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une correspondance de la Délégation Militaire Départementale de l'Ardèche en date du 22 décembre 2020 demandant à ce qu'un correspondant défense et sécurité soit désigné au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Thibaud BENIMELLI est pressenti pour cette fonction.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de nommer Monsieur Thibaud BENIMELLI correspondant défense et sécurité pour la commune.

RESSOURCES HUMAINES

• MODALITÉ D'ATTRIBUTION DES BONS DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL

Madame le Maire rappelle au Conseil que lors de sa réunion en date du Vendredi 3 Novembre 2017, le Conseil avait officialisé l'attribution par la commune d'un bon d'achat pour chaque membre du personnel municipal (titulaire ou sous contrat de travail) ainsi que pour leurs enfants jusqu'à 14 ans inclus, à l'occasion des fêtes de Noël. Cet avantage était consenti selon le détail suivant :

- Pour les agents : un bon d'achat d'un montant de 50,00 Euros
- Pour les enfants : un bon d'achat d'un montant de 50,00 Euros

Madame le Maire propose à l'assemblée de porter la limite d'âge des enfants à 16 ans au lieu de 14 actuellement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition et charge Madame le Maire d'en faire bénéficier les agents concernés dès les fêtes de Noël 2021.

VOIRIE

• TRAVAUX DE CONSOLIDATION DU PONT DE FERTAILLES

Madame le Maire explique au Conseil que le pont de Fertailles nécessiterait quelques travaux de reprise de sa maçonnerie.

L'entreprise SARL TRACOL FILS peut effectuer ce chantier pour un coût de 420,48 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de confier ces travaux aux Ets TRACOL. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2151.

• ENTRETIEN DES ABORDS DES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire suggère au Conseil de profiter de la saison hivernale pour programmer une opération d'élagage des végétaux qui bordent les voies communales.

L'entreprise Alain BRUC pourrait se charger cette tâche pour un montant de 1.152,00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 615231.

• INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDÉO SURVEILLANCE

- **Approbation du projet**

Madame le Maire propose au Conseil de doter la commune d'un système de vidéo surveillance afin de renforcer la sécurité des biens et des habitants du village. Neuf caméras seraient ainsi installées en plusieurs endroits stratégiques du village.

Après délibération le Conseil approuve ce projet avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION. Il autorise Madame le Maire à organiser un appel d'offre et la charge de toutes les démarches nécessaires à la réalisation ce projet.

- **Plan de financement prévisionnel de l'opération**

Madame le Maire présente au Conseil le plan de financement prévisionnel du projet de de système de vidéo surveillance dont le coût est estimé à 144.000,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil avalise avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION le plan de financement prévisionnel de ce programme de travaux.

- **Demande de subvention à l'Etat (DETR / DSIL)**

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide de l'État sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin d'assurer le financement du projet de système de vidéo surveillance.

Après délibération, le Conseil décide avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION de solliciter la participation de l'État afin de réaliser ce projet.

- **Demande de subvention à la Région**

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide de la Région sous forme de subvention afin d'assurer le financement du projet de système de vidéo surveillance.

Après délibération, le Conseil décide de solliciter la participation de la Région afin de réaliser ce projet avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION.

BÂTIMENT

• **LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL**

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'une correspondance du 5 janvier 2021 de Madame Sabrina LEROY qui serait intéressée par la location de l'un des garages de l'église devenu vacant depuis quelques mois.

Cette location pourrait lui être consentie sans conditions particulières pour un loyer de 300,00 € par an qui sera révisé chaque année en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte de louer le deuxième garage de l'église à Madame Sabrina LEROY, à compter du 1^{er} février 2021. La recette correspondante sera affectée au budget général de la Commune, section de fonctionnement, compte 752. Il donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le bail à intervenir.

• **RÉNOVATION DU LOGEMENT DE LA BERGÈRE**

- **Travaux de plomberie**

Madame le Maire explique au Conseil que les travaux d'isolation du logement de la Bergère vont nécessiter le déplacement des radiateurs et du meuble de l'évier de ce logement.

La SARL D.L. Services peut se charger de cette prestation pour un coût TTC de 2.013,00 €.

Monsieur Bernard DETERNE ne participe pas au vote.

Après délibération, le Conseil accepte de confier ces travaux à la SARL D.L. Services avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2181.

- **Réalisation de peintures**

Madame le Maire informe le Conseil que le logement de la Bergère a besoin d'un rafraichissement de ses peintures.

La SARL D.L. Services propose cette prestation pour un montant total TTC de 1.780,00 € dont le détail est le suivant :

- Mise en peinture des six radiateurs : 480,00 € TTC
- Mise en peinture des pièces murs et plafonds : 1.300,00 € TTC

Monsieur Bernard DETERNE ne participe pas au vote.

Après délibération, le Conseil accepte de confier ces travaux à la SARL D.L. Services avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2181.

- **Aménagement intérieur**

Madame le Maire apprend au Conseil que pour finaliser ces travaux de rénovation du logement de la Bergère, la cabine de douche et la cuisine avec évier et mitigeur doivent être changées.

La SARL D.L. Services peut effectuer cette prestation pour un coût TTC de 4.450,00 €.

Monsieur Bernard DETERNE ne participe pas au vote.

Après délibération, le Conseil accepte de confier ces travaux à la SARL D.L. Services avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2181.

- **Demande de subvention au Conseil Départemental**

Madame le Maire suggère au Conseil de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre de Pass' Territoires afin d'assurer le financement complémentaire de cette indispensable opération de travaux d'économie d'énergie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve cette démarche et charge Madame le Maire de toutes les démarches afférentes.

• **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS**

- **Pose d'un candélabre supplémentaire**

Madame le Maire présente au Conseil le dispositif d'éclairage extérieur de la salle culturelle et de loisirs. Elle suggère d'installer un candélabre supplémentaire dans l'alignement des supports existants côté rivière afin d'assurer la sécurité sur cet espace des usagers de la salle.

L'entreprise GRENOT peut se charger de ces travaux pour un coût de 2.969,72 € TTC.

Après délibération, le Conseil approuve cette dépense avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION qui sera imputée au budget général de la commune, section d'investissement, compte 2188.

- Modification de la trappe d'accès au conduit de fumée

Madame le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait de changer la trappe du conduit de fumée de la salle culturelle et de loisirs. En effet le bureau de contrôle exige que cet équipement soit coupe feu pour un temps d'une heure et la trappe actuelle ne l'est que pour une demi-heure.

La menuiserie Guillaume POINARD peut fournir une nouvelle trappe pour 1.134,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil approuve cette dépense avec 14 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION qui sera imputée au budget général de la commune, section d'investissement, compte 2188.

EAU ET ASSAINISSEMENT

• RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2019

Madame le Maire stipule au Conseil que la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection sur l'environnement ainsi que son Décret d'application n° 95-635 du 6 Mai 1995 obligent les collectivités locales à soumettre à leur assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destinée à la consommation humaine. Une synthèse de ce rapport établi par le Syndicat des Eaux Cance-Doux récapitule les principales caractéristiques enregistrées au titre du fonctionnement et de la gestion de ce service pour l'année 2019.

Après délibération, le conseil prend acte avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2019, sans réserves, ni remarques particulières à ce sujet. Ce bilan sera mis à la disposition du public qui pourra le consulter en Mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat, conformément à l'Article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

• RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'article L2245 du Code Général des Collectivités Territorial fait obligation aux collectivités locales de présenter à leur assemblée, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Elle précise que notre collectivité assure la gestion directe (régie) de tout le réseau de collecte et de transfert des eaux usées ainsi que des trois stations de relevage et que seule la station d'épuration est affermée à la société SAUR. Un document de synthèse de ce bilan élaboré par la société SAUR présente toutes les données essentielles, les différentes caractéristiques administratives, techniques et financières ainsi que tous les résultats chiffrés concernant le fonctionnement et la gestion de ce service pour l'année 2019.

Madame le Maire indique que ce rapport est public et qu'il permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site internet de l'Observatoire National

des Services Publics de L'EAU et de l'Assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif au titre de l'année 2019, sans formuler d'observations et de réserves particulières à ce sujet. Ce dossier sera mis à la disposition du public qui pourra le consulter en Mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat, conformément à l'Article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ENFANCE ET JEUNESSE

• **CONVENTION DE GESTION DES MERCREDIS 2019/2020**

Madame le Maire présente au Conseil un projet de convention à passer avec le groupement des Associations Familles Rurales relative à l'organisation de la prise en charge des enfants le mercredi à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Roiffieux. Cet engagement présenterait les caractéristiques suivantes :

- **Objet** : Organisation d'activités périscolaires le mercredi pour les enfants des communes de Roiffieux, Saint Alban d'Ay, Saint Romain d'Ay, Ardoix, Quintenas et Satillieu.
- **Date d'effet et durée** : année scolaire 2019/2020.
- **Résiliation** : par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de prévenance de 3 mois.
- **Coût** : 631,85€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve les termes de cette convention et charge Madame le Maire pour signer cet engagement.

• **PROJET DE TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL**

- **Plan de financement prévisionnel de l'opération**

Madame le Maire présente au Conseil le plan de financement prévisionnel du projet de terrain synthétique de football dont le coût s'élève à 960.000,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil avalise le plan de financement prévisionnel de ce programme de travaux avec 13 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

- **Choix du bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre**

Les Conseillers demandent à remettre ce choix à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal pour leur permettre plus de réflexion et plus de temps pour l'étude des documents transmis.

- **Demande de subvention à l'Agence Nationale du sport**

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide de l'Agence Nationale du Sport sous forme de subvention afin d'assurer le financement du projet de terrain synthétique de football.

Après délibération, le Conseil décide de solliciter la participation de l'Agence Nationale du Sport afin de mener à bien cette opération avec 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

- Demande de subvention au SDE07

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide du Syndicat d'Electricité de l'Ardèche sous forme de subvention afin d'assurer le financement de l'éclairage prévue au projet de terrain synthétique de football.

Après délibération, le Conseil décide de solliciter la participation du Syndicat d'Electricité de l'Ardèche afin de mener à bien cette opération avec 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

- Demande de subvention à l'État

Madame le Maire propose au Conseil de demander l'aide de l'État sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin d'assurer le financement du projet de terrain synthétique de football.

Après délibération, le Conseil décide de solliciter la participation de l'État afin de mener à bien cette opération avec 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

- Demande de subvention à la Région

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide de la Région sous forme de subvention afin d'assurer le financement du projet de terrain synthétique de football.

Après délibération, le Conseil décide de solliciter la participation de la Région afin de mener à bien cette opération avec 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

- Demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire propose au Conseil de demander l'aide du Conseil Départemental sous forme de subvention dans le cadre du dispositif Pass' Territoires afin d'assurer le financement du projet de terrain synthétique de football.

Après délibération, le Conseil décide de solliciter la participation du Conseil Départemental afin de mener à bien cette opération avec 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

- Demande de subvention à la Fédération Française de Football

Madame le Maire suggère au Conseil de demander l'aide de la Fédération Française de Football sous forme de subvention afin d'assurer le financement du projet de terrain synthétique de football.

Après délibération, le Conseil décide de solliciter la participation de la Fédération Française de Football afin de mener à bien cette opération avec 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

DIVERS

- Madame le Maire fait part aux Conseillers du travail entrepris par Véronique BAYLE et Nadine PARIS pour valoriser le patrimoine de la commune et de leur demande de créer une commission extramunicipale. Véronique BAYLE précise qu'elles ont rencontré plusieurs personnes de la commune motivées pour mettre en valeur le patrimoine. Elles ont d'abord pensé à la création d'une association mais ce sont finalement arrêtées sur la création d'une commission extramunicipale afin que les élus et la population puisse travailler ensemble, apporter leurs idées et leurs connaissances. Leurs projets pourront ainsi être portés par la municipalité.

- Cyprien MONTEYREMARD se questionne sur la condamnation des places de stationnement devant le Bureau d'Accueil Touristique. Thibaud BENIMELLI l'informe que Monsieur Philippe ROUX doit installer un véhicule remorque devant le Bureau d'Accueil Touristique durant quinze jours le temps des travaux de la boulangerie.
- Nadine PARIS propose une réflexion sur l'organisation d'un salon du couteau (qui pourrait être élargi aux arts du métal) à la salle culturelle. Elle indique qu'elle a déjà pris contact avec des professionnels du secteur. Cette réflexion pourrait également s'élargir autour du domaine de la moto.
- Véronique BAYLE informe les Conseillers de l'annulation de la foire cette année sans report de date.
Elle explique également au Conseil qu'on lui a demandé de réfléchir sur la création d'un jardin suspendu avec bancs et végétaux soutenu par un enrochement à la place du mur de soutènement du parking du collège.
- Pascale GRIFFE fait part aux Conseillers que Madame Annie DEFOUR ne souhaite plus être responsable de la bibliothèque. Elle passe le relais à Mesdames Brigitte BRUNEL et Karine SERVANTON. Ces dernières ont la volonté d'ouvrir la bibliothèque à plus de public avec la possibilité de commander des livres sur le site de la Mairie, avec le prêt de livres électroniques et avec plus de livres pour les plus petits.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.